



communiqué

Date

Pour publication

Le 2 novembre 1988

N^o 235

DÉCLARATION CANADO-AMÉRICAINNE SUR LE NON-DÉCOLLAGE
DES AVIONS DÉTOURNÉS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Benoît Bouchard, ministre du Transport, et l'honorable James Kelleher, Solliciteur général, on fait la déclaration suivante:

"Le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis conviennent qu'ils refuseront, sauf circonstances exceptionnelles, d'autoriser le décollage de tout avion détourné ayant atterri sur leur territoire. De plus, ils mettront tout en oeuvre en vue de consultations avec l'État dont relève l'exploitant de l'avion en cause. Conformément à leurs obligations internationales, les deux gouvernements prendront toutes mesures appropriées pour faire en sorte que le contrôle de l'avion détourné soit restitué à son commandant légitime, et que les auteurs du détournement soient détenus aux fins de poursuites ou d'extradition."